

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 887

présenté par

M. Breton, M. Straumann, M. Cochet, M. Le Fur, M. Perrut, M. Courtial, M. Dhuicq,  
Mme Nachury, M. Lazaro, M. Jean-Pierre Barbier, Mme DUBY-MULLER, M. Decool, M. Voisin,  
M. Le Mèner, M. Jean-Pierre Vigier et M. de La Verpillière

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous pouvons d'abord nous interroger sur l'opportunité de ce texte, alors que moins de 10 ans se sont écoulés depuis l'adoption de la dernière loi d'orientation pour l'école (loi Fillon du 23 décembre 2005). Or, cette loi d'orientation, normalement votée pour 10 à 15 ans, n'a pas pu donner tous ses effets.

De plus, le rapport présenté ici n'est absolument pas porteur d'un nouveau souffle et d'une nouvelle ambition pour l'école. Il traduit le manque de clarté et de priorités d'une loi bavarde, alors que l'efficacité et l'exigence devraient être recherchées par une loi plus concise.